



APICIL ASSET MANAGEMENT est la filiale de gestion d'actifs du Groupe APICIL



Politique de gestion des controverses dans le processus d'investissement d'APICIL AM

Sommaire

Contexte	3
Définition des controverses	3
Processus d'identification et d'analyse des controverses	3
Suivi et traitement des controverses, et processus d'escalade	5
Critères de levée d'une controverse	6

Contexte

APICIL AM est la filiale de gestion d'actifs du Groupe APICIL. Structure mutualiste et paritaire, le Groupe APICIL est dirigé par des administrateurs bénévoles. Son statut à but non lucratif encourage le groupe et ses membres à privilégier des engagements sociaux et sociétaux durables. Au cœur du plan stratégique du Groupe, l'investissement socialement responsable s'inscrit dans le cadre de sa stratégie RSE.

À l'instar du Groupe, APICIL AM place les valeurs humanistes et le respect de l'environnement au cœur de son action. Conscients de son rôle, la société de gestion se mobilise pour encourager des pratiques responsables et contribuer aux enjeux majeurs d'aujourd'hui et de demain : changement climatique, perte de biodiversité, transition vers une économie durable et inclusive, etc.

Ainsi, APICIL AM ambitionne de gérer et d'investir les actifs de ses clients de manière responsable, en limitant les impacts négatifs des activités économiques sur la durabilité, tout en contribuant positivement aux enjeux humains, sociétaux et environnementaux.

Définition des controverses

Une controverse ESG désigne un événement, ou un ensemble d'événements, ayant un impact négatif sur un enjeu de durabilité, qu'il soit social, environnemental ou de gouvernance. La nature de cet impact, ainsi que la manière dont l'entreprise y répond, peuvent influencer les décisions d'investissement.

Ces événements traduisent des effets préjudiciables sur l'environnement, les employés, les clients ou les usagers, résultant directement des activités de l'entreprise. Ils peuvent nuire à sa réputation et sont généralement identifiés par les médias, les ONG ou les fournisseurs de données extra-financières.

Processus d'identification et d'analyse des controverses

Les controverses ESG font l'objet d'un suivi attentif et continu par les équipes de gestion et les analystes ISR d'APICIL AM.

Les données relatives aux controverses sont transmises par MSCI ESG Research, principal fournisseur de données extra-financière de la société de gestion, et complétées par EthiFinance pour les petites et moyennes capitalisations cotées.

Elles sont régulièrement remontées par un système d'alerte (email ou notifications internes) afin d'assurer une surveillance réactive, notamment en cas de

dégradation ou de persistance d'un risque.

Dans le cas des fonds détenteurs du label ISR français, chaque controverse identifiée fait l'objet d'un examen approfondi dans le cadre des comités de gestion mensuels, permettant d'en évaluer l'évolution, la gravité et les implications potentielles pour l'investissement.

Sur la base des notations MSCI

Pour chaque cas de controverse ESG, MSCI détermine :

- La gravité du cas en fonction de la nature du préjudice et de l'ampleur de l'impact allégué, et de l'application de circonstances aggravantes ou atténuantes spécifiques : très grave, grave, modéré ou mineur ;
- Le rôle de l'entreprise impliquée dans l'affaire : direct ou indirect ;
- Le statut de l'affaire : conclue, partiellement conclue, en cours, archivée ou historique.

Sur la base de ces trois éléments, un score global et un drapeau correspondant sont déterminés pour chacun des cas de controverse. Des résumés écrits pour les cas graves et très graves fournissent des détails sur chaque controverse et sont inclus dans le rapport « *MSCI ESG Controversies* » de chaque entreprise.

Les drapeaux signalent le niveau d'implication d'une entreprise dans des controverses :

-  Rouge : impliquée dans des controverses très graves en cours ;
-  Orange : impliquée dans des controverses graves ou très graves, partiellement traitées ;
-  Jaune : controverses résolues ou modérées en cours ;
-  Vert : peu ou pas de controverses, ou toutes modérées et résolues.

Severity of the case	Company role	Status of the case		
		Ongoing	Partially Concluded	Concluded
Very Severe	Direct	0	1	2
Very Severe	Indirect	1	2	3
Severe	Direct	1	2	3
Severe	Indirect	2	3	4
Moderate	Direct	4	5	6
Moderate	Indirect	5	6	7
Minor	Direct	6	7	8
Minor	Indirect	7	8	9

Source : MSCI, juin 2025

Sur la base des notations Ethifinance

Le suivi des controverses est basé sur les scores du fournisseur de donnée Ethifinance.

Pour chaque cas de controverse ESG, Ethifinance détermine :

- L'impact sur les parties prenantes : Volume des parties prenantes touchées et Intensité de l'impact ;
- L'impact sur l'entreprise : Impact financier/opérationnel et Impact réputationnel ;
- Le niveau de responsabilité de l'entreprise : Impact légal/juridique, Niveau d'implication (groupe, filiale, fournisseurs...) et Réponse de l'entreprise.

Pour chaque évaluation, les sept critères sont notés sur une échelle de 1,5, 3 ou 5. La moyenne de ces scores, obtenue en divisant la somme des sept critères par sept, donne un score final compris entre 1,5 et 5. Ce score est interprété comme suit :

- 1,5/5 : Neutre ;
- 2/5 : Non significatif ;
- 3/5 : Significatif ;
- 4/5 : Élevé ;
- 5/5 : Critique.

Les émetteurs impliqués dans des controverses jugées particulièrement graves sont exclus des portefeuilles des OPC intégrant une démarche ISR. Il s'agit des cas les plus critiques, identifiés par une note de 0/10 selon l'échelle de MSCI ESG ou de 5/5 selon la méthodologie d'Ethifinance.

Critères d'évaluation	Niveau de réponse			
Impact financier	Faible	Intermédiaire	Élevé	
Impact réputationnel	Faible	Intermédiaire	Élevé	
Volume de parties prenantes impactées	Faible	Intermédiaire	Élevé	
Intensité de l'impact sur les parties prenantes	Faible	Intermédiaire	Élevé	
Impact juridique	Faible	Intermédiaire	Élevé	L'entreprise a été condamnée
Niveau d'implication	Limité	Partiel	Total	
Réponse de l'entreprise	Appropriée	Partielle	Aucune	

Suivi et traitement des controverses, et processus d'escalade

APICIL AM peut engager un dialogue avec les émetteurs dans plusieurs cas de figure :

- Lorsqu'une controverse présente un score de gravité proche des seuils d'exclusion, à savoir 0/10 selon MSCI et 5/5 selon Ethifinance ;
- En cas de forte dégradation du score de controverse de l'émetteur ;
- Lorsque l'émetteur est impliqué dans un nombre particulièrement important de controverses.

Ces cas de figure peuvent donner lieu à un processus d'escalade, mis en œuvre de manière systématique pour les fonds labélisés ISR, et, le cas échéant, adapté pour les autres OPC selon la nature du risque identifié.

APICIL AM applique une approche graduée, proportionnée à la gravité de la controverse, à sa récurrence, à son impact potentiel (financier, réputationnel, sociétal ou environnemental), ainsi qu'à la capacité de réponse de l'émetteur concerné. Ce traitement s'articule autour des leviers suivants : l'engagement avec la société, la mise sous surveillance, la baisse de la notation ESG, l'allègement de la position, et enfin l'exclusion.

Engagement avec la société

La première approche appliquée par APICIL AM est d'engager un dialogue ciblé avec l'émetteur conformément à la Politique d'Engagement Actionnarial de la société de gestion. Cet échange vise à :

- Comprendre les circonstances de la controverse ;
- Évaluer les réponses apportées par l'entreprise (plans d'actions correctifs, communication, gouvernance de crise) ;
- Formuler des attentes concrètes et des pistes d'amélioration.

Ce dialogue est particulièrement renforcé lorsque l'entreprise se montre peu réactive, peu transparente ou présente des signes de gouvernance défaillante. Des relances formelles et des échanges avec des parties prenantes internes ou externes à l'entreprise peuvent alors être engagés.

Mise sous surveillance

Malgré une démarche d'engagement active, certaines entreprises pourraient ne pas manifester de volonté d'amélioration sur des enjeux ESG jugés significatifs et matériels par les analystes ISR d'APICIL AM.

Ainsi, lorsque la situation l'exige, APICIL AM place l'émetteur sous surveillance renforcée. Cette décision est motivée dans des cas tels que :

- La survenance d'un accident industriel majeur ;
- Une médiatisation importante et persistante de la controverse ;
- La récurrence de controverses sur des thématiques similaires (ex. : sécurité des salariés, atteintes aux droits humains, corruption).

Pendant cette phase, l'émetteur fait l'objet d'un suivi rapproché. Ce suivi permet de suivre l'évolution des faits, l'efficacité des mesures correctives et les signaux envoyés aux parties prenantes.

La liste des émetteurs sous vigilance renforcée est validée à l'issue du Comité Engagement et Controverses, qui se tient sur une fréquence trimestrielle ou ad hoc.

Processus d'escalade

La société de gestion peut décider de mettre en place un processus d'escalade lorsque la situation l'exige, notamment lorsque les actions préalables ne produisent pas d'amélioration substantielle ou lorsque de nouveaux éléments aggravants apparaissent. Ce processus peut être enclenché en cas de détérioration du score de controverse, de multiplication des incidents, d'absence de mesures correctives ou de coopération de l'émetteur, ou encore de risque avéré d'impact financier, réputationnel, sociétal ou environnemental. L'escalade vise à renforcer la réponse de la société de gestion par des mesures graduées proportionnées à la nature et à l'ampleur du risque.

Les cas concernant les émetteurs devant faire l'objet d'un processus d'escalade sont examinés et validés dans le cadre du Comité Engagement et Controverses, qui se tient sur une fréquence trimestrielle ou ad hoc.

Baisse de la notation ESG

En parallèle ou à l'issue de la mise sous surveillance, l'émetteur peut faire l'objet d'une dégradation de sa note ESG par les fournisseurs Ethifinance ou MSCI, reflétant une perte de confiance dans sa capacité à gérer les risques extra-financiers. Cette baisse peut être temporaire ou durable, selon les éléments constatés et les progrès réalisés.

Allègement de la position

Si les engagements initiés n'aboutissent pas à des réponses satisfaisantes, ou si la controverse présente une occurrence grave, des risques financiers importants ou des implications éthiques significatives, APICIL AM

peut procéder à un allègement partiel de sa position.

Cette mesure est également envisagée lorsqu'un émetteur, déjà sous surveillance, ne montre aucun progrès tangible après plusieurs cycles de dialogue. L'objectif est alors de réduire l'exposition au risque tout en maintenant un levier d'influence résiduel.

Exclusion

L'exclusion constitue le dernier niveau d'escalade dans le traitement des controverses. Elle est appliquée en cas :

- D'échec manifeste de l'engagement ;
- D'absence de réaction ou de refus de dialogue de la part de l'entreprise ;
- De gravité exceptionnelle de la controverse (atteinte irréversible à l'environnement, violation majeure des droits humains, etc.).

Cette décision est documentée, présentée en Comité Engagement et Controverses pour validation, et suivie d'un retrait complet de la valeur des portefeuilles concernés.

Critères de levée d'une controverse

APICIL AM attache une importance particulière à la résolution des controverses et à l'identification des conditions permettant de considérer la situation comme stabilisée ou en voie de normalisation.

Afin d'assurer une évaluation cohérente et transparente, des critères objectifs sont utilisés pour décider de la levée partielle ou totale de la controverse. Ces critères sont appréciés au cas par cas, selon la nature de la controverse et les réponses apportées par l'émetteur.

Cette évaluation est documentée et revue en Comité Engagement et Controverses, afin de garantir une traçabilité et une objectivité du processus.

Rétrogradation de la controverse par le fournisseur de données

La controverse est reclassée à un niveau de gravité inférieur par les fournisseurs de données externes. Cette évolution reflète en général une atténuation des risques associés, une meilleure gestion de la situation par l'émetteur, ou une actualisation des faits.

Amélioration de la gouvernance

L'entreprise met en œuvre des réformes de gouvernance concrètes en réponse à la controverse : changement de direction, création ou renforcement de comités de surveillance, nomination de référents sur les enjeux concernés, intégration de critères ESG dans la stratégie, etc.

Ces actions démontrent une prise de conscience au plus haut niveau et une volonté d'améliorer les processus internes pour éviter la répétition des faits.

Visibilité sur les risques juridiques et financiers

Une meilleure transparence sur les risques de poursuites judiciaires ou administratives est observée, notamment via :

- La communication sur les procédures en cours ;
- La publication des montants d'amendes prévisionnelles ;
- La prise en compte des impacts financiers dans les comptes (provisions, dépréciations, etc.).

Cette visibilité permet d'encadrer les risques futurs et d'évaluer plus justement l'exposition de l'entreprise.

Réactivité et coopération de l'entreprise

L'entreprise fait preuve d'une réactivité appropriée, tant en matière de communication que d'actions correctives. Parmi les signes positifs, les éléments suivants sont considérés :

- Les réponses documentées et régulières lors du dialogue ;
- La mise en œuvre rapide de mesures de remédiation ;
- La coopération avec les autorités compétentes ou les parties prenantes affectées.

Une attitude proactive et transparente est un indicateur fort d'une gestion responsable de la controverse.

Lorsque ces éléments sont réunis de manière satisfaisante, APICIL AM peut décider en Comité Engagement et Controverses :

- De lever la mise sous surveillance de l'émetteur ;
- De réintégrer pleinement l'entreprise dans les univers d'investissement si des mesures de désengagement avaient été prises.